

Note de service

- Destinataires :** Gestionnaires, médecins et professionnels CIUSSS-EMTL
- Expéditeurs :** **Carole Leblanc**, Directrice adjointe aux pratiques professionnelles et excellence des soins infirmiers ET Pilote clinique en télésanté
Direction des soins infirmiers
- Guy Germain**, Directeur adjoint / Bureau de projets et Systèmes d'information ET Pilote technologique en télésanté
Direction des ressources technologiques
- Date :** 8 février 2022
- Objet :** Télésanté : Applications autorisées pour les rencontres virtuelles
-

Bonjour,

Pour faire suite à la [note de service](#) de la semaine dernière sur les rencontres virtuelles de télésanté dans un contexte clinique, nous vous rappelons que le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a émis des directives strictes concernant les applications pouvant être utilisées. Toute autre application de visioconférence est interdite (ex. : Zoom gratuit, Zoom de l'Audiovisuel de l'IUSMM, Messenger, Skype, FaceTime, Google Meet, Google Hangout, Google Duo, WhatsApp, Signal, etc.).

L'utilisation de **Microsoft Teams** est privilégiée au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Si vous avez mis en place un service de télésanté, vous devez alors le déclarer à l'équipe de la télésanté, tel qu'exigé par le MSSS. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez compléter la **Fiche clinique télésanté** en suivant la procédure disponible dans l'[intranet](#) (lien pour l'[extranet](#)). Votre service sera alors ajouté au registre provincial des modalités télésanté de l'établissement.

Nous vous rappelons qu'un processus accéléré pour le déploiement de Teams en mode agile a été mis en place dans le contexte de la 5e vague de la pandémie afin de garantir l'accès aux services pour les usagers.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter à : telesante.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

